

ALPES MARITIMES  
COMMUNE DE DRAP

**DELIBERATION N°51/2023**

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Détermination du nombre d'adjoints au Maire et conseillers municipaux délégués et fixation dans l'ordre du tableau**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 du mois juin à 19 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2023

**PRESENTS** : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Jean QUENCEZ conseillers municipaux délégués, / Xavier JARJANETTE / Vanessa BEAUJAUD / Françoise DAMILANO / Romain BIANCHI / Sandrine GUGLIELMINO / Stephen VIALE / Clorinde MARCONI / conseillers municipaux

**ABSENTS REPRESENTES** : Bouabdallah LAFTAS par Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Thierry VISSIAN par Catherine DINI, Michaël TRUCCHI par Robert NARDELLI, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Jean QUENCEZ

**ABSENTS** : Gracienne DODAIN, Nathalie DIGANI, Maeva THOMMERET, Philippe JANIN

**Secrétaire de séance** : Sabrina DIVRY

\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-1 et L.2121-2,

Vu la délibération fixant le nombre des adjoints

**Vu** l'article L 2122-14 du CGCT

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20,

**Considérant** l'élection de monsieur le Maire,

**Vu** l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

**Vu** l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

**Considérant** que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

**Considérant** l'effectif légal du conseil municipal de la ville de DRAP étant de 27, il ne peut y avoir plus de huit adjoints au maire.

**Considérant** qu'un poste d'adjoint au Maire est désormais vacant, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la nouvelle détermination du nombre des adjoints,

**Il est demandé** au Conseil Municipal de modifier le nombre des adjoints au Maire et le réduire de huit à sept,

Il est demandé au Conseil municipal de fixer à quatre le nombre de conseillers municipaux délégués

Et de fixer, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme suit :

Maire	Robert NARDELLI
1er adjoint au Maire	Martine DUNOYER DESEGONZAC
2ème adjoint au Maire	Philippe MINEUR
3ème adjoint au Maire	Alexandra GHIGI-RUSSO
4ème adjoint au Maire	Serge DIGANI
5ème adjoint au Maire	Sophie ESPOSITO
6ème adjoint au Maire	Jean-Christophe CENAZANDOTTI
7ème adjoint au Maire	Catherine DINI
1 <sup>ère</sup> Conseillère municipale déléguée	Christine DECORDIER
2ème Conseillère municipale déléguée	Sabrina DIVRY
3ème Conseillère municipale déléguée	Kathy NICOLAS
4ème Conseiller municipal délégué	Jean QUENCEZ

Après avoir entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire de Drap.

- MODIFIE le nombre des adjoints au Maire et le réduit de huit à sept,
- FIXE à quatre le nombre de conseillers municipaux délégués
- FIXE, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme suit :

**AR Prefecture**006-210600540-20230620-51-DE  
Reçu le 21/06/2023

Maire	Robert NARDELLI
1er adjoint au Maire	Martine DUNOYER DESEGONZAC
2ème adjoint au Maire	Philippe MINEUR
3ème adjoint au Maire	Alexandra GHIGI-RUSSO
4ème adjoint au Maire	Serge DIGANI
5ème adjoint au Maire	Sophie ESPOSITO
6ème adjoint au Maire	Jean-Christophe CENAZANDOTTI
7ème adjoint au Maire	Catherine DINI
1ère Conseillère municipale déléguée	Christine DECORDIER
2ème Conseillère municipale déléguée	Sabrina DIVRY
3ème Conseillère municipale déléguée	Kathy NICOLAS
4ème Conseiller municipal délégué	Jean QUENCEZ

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 19    Votants : 23    Absents : 8    Contre : 0    Abstentions : 3    Pour : 20

Fait à Drap, le 20 juin 2023

Le Maire, Robert NARDELLI

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 21/06/2023  
Affichage en mairie le : 21/06/2023